

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2024

L'an 2024 et le 29 Mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, MARGUERITTE Anne, Ms : BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre.

Excusés : ayant donné procuration : M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul
Excusé(s) : Mmes : BOURCIER Pascale, HENRARD Stéphanie, LE GALLOU Sylvie, PETIT Alice, M. BARBOT Denis

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 22/03/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : Pierre WECH

Approbation du procès-verbal du conseil du 29 janvier 2024

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Le P-V du conseil du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2023 - réf : 2024-004

Le maire présente le compte de gestion 2023, fourni par le receveur.

Section	Investissement	Fonctionnement
Recettes	447 197,40	718 517,30
Dépenses	247 736,43	512 582,51

Celui-ci est identique aux écritures de la commune.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer le compte de gestion 2023.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.
A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2023 - réf : 2024-005

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le maire laisse la présidence à Mme BACHER, 1^{ère} adjointe qui donne une lecture détaillée du compte administratif 2023 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise de résultat antérieur	Résultat ou solde	
TOTAL DU BUDGET	760 318,94	1 165 714,70	266 100,99	671 496,75	A1
Investissement	247 736,43	447 197,40	-320 194,55	-120 733,58 (4)	A2
Dont 1068		33 518,29			
Fonctionnement	512 582,51(1)	718 517,30(2)	586 295,54(3)	792 230,33	A3

RESTES A REALISER				
	Dépenses	Recettes	Solde	
TOTAL des RAR	224 397,67	0	224 397,67	B1
Investissement	224 397,67	0	224 397,67(5)	B2
Fonctionnement	0	0	0	B3

	RESULTAT CUMULE A + B
TOTAL A1 + B1	447 099,08
Investissement	- 345 131,25
Fonctionnement	792 230,33

Le maire sort pour permettre le vote du compte administratif.
Le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2023 tel que présenté.
A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Affectation du résultat 2023 - réf : 2024-006

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	Investissement
A – Résultat de l'exercice = 205 934,79 (2)-(1)	D - Solde d'exécution = - 120 733,58 (4)
B – Résultat de l'exercice antérieur = 586 295,54 (3)	E – Solde des RAR = - 224 397,67 (5)
C – Résultat à affecter (A + B) hors RAR = 792 230,33	F – Besoin de financement (D + E) = 345 131,25
	G – affectation en réserves au 1068 = 345 131,25
	H – report en fonctionnement R 002 = 447 099,08

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Etat récapitulatif 2023

Contexte : Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

NOM et Prénom	Fonction	Montant brut indemnité de fonction
HEROUARD Jean-Paul	Maire	25 112,94
BACHER Francine	1ère adjointe	9 636,36
BIOCHE Alain	2nd adjoint	9 636,36
ROLLAND Daniel	Président du SIS Marcilly-la-Campagne / Moisville	5 937,54

Achat de matériel technique : demande de fonds de concours - réf : 2024-007

Le maire indique qu'il convient d'équiper l'agent communal de différents matériels afin de réaliser les travaux qui lui sont confiés.

Il souhaite faire l'acquisition d'un pulvérisateur, d'une meuleuse et d'une visseuse à percussion.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Acquisition d'un pulvérisateur, d'une meuleuse et d'une visseuse à percussion	448,21	EPN	224,10	50 %
		Fonds propres	224,11	50 %
TOTAL	448,21	TOTAL	448,21	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Achat d'une armoire forte : demande de fonds de concours - réf : 2024-008

Le maire souhaite acquérir une armoire forte pour les registres de la mairie, pour garantir leur protection contre l'incendie et le vol.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Acquisition d'une armoire forte	1 935,00	EPN	967,50	50 %
		Fonds propres	967,50	50 %
TOTAL	1 935,00	TOTAL	1 935,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Remplacement du photocopieur : demande de fonds de concours - réf : 2024-009

Le maire indique que le photocopieur de la mairie, acquis en 2016, montre des signes de fatigue. Il présente le devis de l'entreprise XEROX pour un montant de 5 500 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Acquisition d'une imprimante multifonction	5 500,00	EPN	2 750,00	50 %
		Fonds propres	2 750,00	50 %
TOTAL	5 500,00	TOTAL	5 500,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Remplacement d'une porte de sortie de secours à la salle des fêtes : demande de fonds de concours - réf : 2024-010

La porte d'accès à la salle des fêtes, qui fait également sortie de secours nécessite d'être remplacée, car elle ne clôt plus.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Remplacement de la porte sortie de secours de la salle des fêtes	5 347,00	EPN	2 673,50	50 %
		Fonds propres	2 673,50	50 %
TOTAL	5 347,00	TOTAL	5 347,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;

- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Présentation des demandes de subventions communales

Le maire présente un tableau détaillant les propositions de subventions qui seront versées en 2024.

Ce tableau sera annexé au budget 2024 et se décompose comme suit :

- école Immaculée de Damville : 240 € par élève de la commune (au lieu de 235 €) ;
- les associations sportives : 19,50 € par licencié de la commune (au lieu de 19 €) ;
- les CFA : 90 € par élève de la commune (au lieu de 88 €)
- augmentation de 2 % avec arrondi à l'euro pour les autres associations (voir détail tableau).

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Le comité des fêtes, qui vient de se reformer, souhaite mener des actions d'intérêt général, et notamment pour les enfants et les aînés de la commune. Cette association a notamment organisé une animation à Noël et à Pâques. C'est pourquoi, les conseillers décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Travaux du SIEGE : place de l'église et au bourg- réf : 2024-011

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public : remplacement des lampes par des leds.

La participation de la commune s'élève à :

- en section investissement : 6 667,00 €
- en section fonctionnement : 0,00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Il est demandé au conseil :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Fonds d'innovation pédagogique 2024 : convention avec le Rectorat de l'académie de Normandie - réf : 2024-012

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble », l'école a présenté un projet « une école ouverte sur son territoire gage de l'excellence par le bien-être et l'égalité » qui peut bénéficier d'un soutien financier.

La demande s'inscrit dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique qui a été validée lors de la commission de l'académie de Normandie le 02/02/2024.

Le besoin de financement s'élève à 11 883,34 €, et concerne notamment l'achat de :

- 1 écran manuel de projection ;
- 6 armoires de rangement ;
- 4 estrades modulables ;

- 2 lots de 3 grilles autoporteuses ;
- 1 panneau d'information mobile ;
- 1 vidéoprojecteur.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le maire à signer une convention de financement avec la Rectrice de l'académie de Normandie.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Informations diverses :

- Le maire indique avoir demandé à la société CITEOS un devis concernant la maintenance de l'éclairage public. En effet, le prestataire actuel ne répond pas à nos demandes.
- Le maire propose de renouveler le CDD d'Anaïs BONNAMI afin de finaliser le travail sur le logiciel du cimetière.
- Avancement du projet d'installation de 3 bâches incendie :
 - Vu avec Mme Colette BONNARD, maire de Mesnils-sur-Iton et conseillère départementale, une bâche de 120 m3 pourrait être installée au lieu-dit l'Enfer ;
 - Merbouton : M. GALLERNE ne donne pas son accord pour l'installation d'une bâche sur un terrain lui appartenant ; et M. BIOCHE Emmanuel, exploitant de la ferme à Merbouton, manque de place.
 - L'installation de la bâche rue de l'Orme suit son cours.
- Point sur le projet d'acquisition de caméras de vidéo-protection : Cyril HEROUARD d'Eure Normandie Numérique présente le projet réalisé en commun avec Axione.
- Sortie des aînés en septembre (date à définir) : visite du château de Bizy, repas et voyage dans le temps à partir de la gare de Pacy-sur-Eure.
- La demande d'un boucher ambulant pour s'installé le mardi après-midi devant l'église est acceptée.
- Suite à la réception de sa dernière facture d'eau, une conseillère s'étonne de l'augmentation des tarifs. Les tarifs de l'eau 2024 ont été votés par EPN le 19 décembre 2023 (voir le P-V littéral sur le site EPN <https://evreuxportesdenormandie.fr/82-conseils-communautaires.htm>).
- Comme évoqué lors d'un précédent conseil, voir comment valoriser la réussite aux examens des jeunes marcicampois(es).
- Le comité des fêtes souhaiterait faire une foire à tout et recherche un terrain. La friche de Beaucé ne peut plus accueillir cet évènement, car l'accès aux voitures a été condamné, suite à des dégradations des gens du voyage. Outre le terrain de pétanque et la table de ping-pong, qui équipent déjà le lieu, les élus souhaitent entamer une réflexion afin d'équiper le site pour une plus grande utilisation.
- Pierre WECH relate un projet initié par l'association Naturellement Reuilly s'intitulant « un clocher, une effraie », qui consiste à installer des nids dans les clochers des églises pour que les effraies puissent se reproduire.

Séance levée à 21:35

En mairie, le 08/04/2024

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD